

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/10/2020

Dossier complet le :
28/10/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0253

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement Ilot Galice - Aix-en-Provence

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA Pays d'Aix Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry COLOMBERO

RCS / SIRET

5 2 0 6 6 8 4 4 3 0 0 0 1 0

Forme juridique

SPLA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b)	Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est de 3.2 hectares et dont la surface de plancher est de 30380 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'îlot Galice, appelé aussi Ilot des Boeufs, est situé dans le secteur de la couronne urbaine et est actuellement occupé majoritairement par des activités liées à l'automobile, avec la présence de plusieurs concessions, hangars, ateliers d'activités mécaniques et stockage des véhicules. Le site possède des alignements fragmentés, résultant de la mutation de certains fonciers avec des fonctions qui se sont substituées dans le temps. Il est prévu que ces concessionnaires automobiles déménagent sur le secteur de Plan d'Aillane, dans le pôle d'activités d'Aix-en-Pce, en bordure de la RD9, dans une nouvelle ZAC dédiés aux activités commerciales. Sur l'îlot Galice, dédié aux logements et aux services qui y sont liés, et qui a un potentiel relativement important de renouvellement urbain, est prévue une opération d'aménagement. Les principes de la composition urbaine s'organiseront autour de 4 îlots articulés de part et d'autres d'un axe de composition central traversant nord-sud (continuité physique de l'Av. Mozart), qui laissera une place aux modes actifs, à une place publique et à des espaces paysagés en cœur de quartier. La forme urbaine existante du Cours des Minimes sera prolongée par des alignements de front bâti signalant l'entrée de ville le long de la Rte de Galice. Des linéaires de gabarits correspondant à des bâtiments en R+4 ou R+5 donneront la juste échelle au secteur, en continuité de la ZAC Sextius-Mirabeau. L'implantation d'immeubles aux abords de la Rte de Galice assurera une continuité de façade afin de créer un véritable tissu urbain de centre-ville tout en assurant un cœur de quartier public et apaisé.

4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement Ilot Galice permettra :

- d'améliorer l'entrée de Ville Ouest par la Route de Galice et d'offrir une meilleure mise en valeur d'un axe historique et des éléments patrimoniaux qui le compose par une forme urbaine plus qualitative.
- d'optimiser le tissu urbain, bien desservi et à proximité des équipements.
- d'éliminer la césure que l'ilot représente dans le tissu urbain riverain.
- de mettre en connexion ce quartier avec l'opération Sextius-Mirabeau et le quartier Encagnane, clé majeure de la réussite de l'homogénéité de la Ville d'Aix-en-Provence, et de le raccrocher au centre-ville (liaison des espaces publics).
- d'améliorer les dessertes existantes et, par conséquent, les déplacements, favorisant ainsi le maillage et la sécurisation des modes actifs. L'objectif est ici de doter la ville d'une liaison apaisée pour les modes actifs qui, depuis la route de Galice, à travers le cœur du secteur, l'Avenue Mozart et son forum culturel, les terrasses et le patio du Grand Théâtre de Provence et les allées provençales remonte jusqu'à la Rotonde, au Cours Mirabeau et au centre-ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les différentes phases travaux ne sont pas encore définies à ce jour.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Concernant les voiries, l'organisation générale de la desserte du secteur repose sur la dissociation du trafic de transit, de desserte et les cheminements en mode doux.

Le trafic de transit sera gardé en limite d'opération sur les grands axes existants déjà à ce jour. Afin d'assurer la requalification de ces voies, l'espace public sera élargi selon un alignement défini par l'implantation des nouveaux bâtiments de l'ilot. Des trottoirs élargis et paysagés (alignement d'arbres) seront créés.

Le cœur d'ilot ayant vocation à être apaisé, la Rue Louise Collet sera une desserte interne du quartier. Sa partie Ouest sera requalifiée et agrandie ; sa partie Sud actuelle sera déviée vers l'Est pour s'axer sur la Rue Jean Tholozan afin de participer à l'accroche urbaine avec les quartiers riverains.

La place publique aménagée en cœur d'ilot apportera un cœur de quartier public et apaisé, permettant d'accueillir une mixité de fonction (commerces et services) et favorisant les aménités urbaines. Cet espace public se verra qualitatif et paysager.

Ce cœur d'ilot apaisé sera dédié aux circulations modes actifs (piétons et cycles).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La modification n°6 du PLU de la Ville d'Aix-en-Provence a permis de lever le secteur d'attente de projet "Ilot des Boeufs" et de modifier le PLU afin :

- de maintenir la zone UI et d'inscrire des linéaires de gabarit
- de créer des emplacements réservés pour voiries structurantes, voie interne de desserte et pour la place publique et le maillage modes actifs.

Le projet sera soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'îlot	3.2 hectares environ
Surface de plancher	30380 m ²
Longueur Rue Louise Collet.....	280 ml environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ilot des Boeufs, Route de Galice
13100 Aix-en-Provence

CN 3, 4, 7, 11,
12, 13, 76, 80,
81, 82, 83, 84,
85, 112, 113,
114, 115 et
117.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - à environ 4 km : ZNIEFF terre 2 Massif de concors, Plateau de Peyrolles, Montagne des Ubacs, Bois du Ligoures. - à environ 3.6 km : ZNIEFF terre 2 Massif du Montaignet. - à environ 3.2 km : ZNIEFF terre 2 Montagne Sainte Victoire, Plateau du Congle et des Bréguières, Le Devancon
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune d'Aix-en-Provence est couverte par un Plan de Prévention des Bruits 2015-2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le secteur de projet est situé dans le périmètre des monuments inscrits ou classé. L'îlot ne possède pas d'élément de patrimoine en son sein, mais se trouve dans le périmètre des monuments historiques : l'ancien théâtre romain abritant les vestiges médiévaux de la ville des Tours et la Bastide XVIIIe du Jas de Bouffan.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune d'Aix-en-Provence est concernée par : - un plan de prévention des risques naturel inondation approuvé le 02/03/20 - un plan de prévention des risques naturel mouvement de terrains approuvé le 17/05/01 - un plan de prévention des risques naturel retrait et gonflement d'argiles approuvé le 27/06/12
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Deux sites BASIAS en activité : - PAC 1310879 : Garage Renault // ex : Société des Pétroles Shell-Berre, situé 1 Route de Galice - PAC 1300033 : La Mécanique Automobile SA (MASA), situé 40 rue Irma Moreau
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le secteur de projet étant déjà bâti et imperméable, le projet n'engendrera pas de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité. Par ailleurs, aux vues des activités présentes sur site et de la voie SNCF située en bordure du secteur de projet, la présence d'espèce semble peu probable. Le projet prévoit de renforcer les espaces verts en surfaces et en essences végétales, ce qui apportera davantage de biodiversité au site qu'il n'en a aujourd'hui.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les terrains d'assiette du secteur de projet sont déjà anthropisées et urbanisées. Elles font partie du zonage UI du PLU de la commune d'Aix-en-Provence, qui est une zone urbaine d'intensification.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé en zone faiblement à moyennement exposée (B2) du PPRN prévisible retrait et gonflement d'argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Une étude circulaire a été réalisée. Il en ressort que, à ce jour, sans la réalisation du projet, des saturations sont constatées. Avec la réalisation du projet, la situation n'est pas aggravée puisque des aménagements sont envisagés afin que le fonctionnement circulaire devienne satisfaisant. En conclusion : malgré la génération de trafic supplémentaire induit par le projet, les aménagements routiers qui seront réalisés permettront d'améliorer et de rendre satisfaisant le fonctionnement circulaire du quartier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet n'est pas source de bruit. Il peut être concerné par les nuisances sonores venant de la ligne SNCF jouxtant le secteur de projet à l'Ouest et le trafic important sur la Route de Galice.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'engendrer des vibrations par l'utilisation de certains engins. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de générer l'émission de poussières. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	A l'échelle de tout l'ilot, le projet induit une diminution de l'imperméabilisation du sol de l'ordre de 22%, puisqu'il prévoit la création de nombreux nouveaux espaces verts.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les concessionnaires automobiles présents sur l'îlot doivent déménager sur le secteur de Plan d'Aillane. Des logements seront construits, avec commerces et services en rez de chaussée. Une place arborée d'espaces verts sera aménagé, créant par la même occasion un maillage mode actif. Il est à retenir qu'à l'échelle de tout l'îlot, le projet induit une diminution de l'imperméabilisation du sol de l'ordre de 22%, puisqu'il prévoit la création de nombreux nouveaux espaces verts.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'annexe 6

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



le, 20 octobre 2020

PAYS D'AIX TERRITOIRES
SPLA au capital de 500 000 €
2, rue Lapiere
Adresse postale : BP 80251
13608 AIX EN PROVENCE Cedex 1
RCS AIX EN PROVENCE 520 668 443


Le Directeur
Thierry COLOMBERO